### SCHOULBUET FIR BEETEBUERG - NÄERZENG - FENNENG - HUNCHERENG - OBELER



COMMENCEMENT DES CLASSES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2007/2008 LUNDI LE 17 SEPTEMBRE A 7.50H

LE PREMIER JOUR DE CLASSE SERA UNE JOURNÉE ENTIÈRE.

A noter que les photos qui illustrent ce «Schoulbuet» ne sont pas forcément en relation directe avec le chapitre traité sur la même page.

### DITORIAL

# Chers parents, PAL

l'instar des années précédentes, nous aimerions vous fournir avec la présente édition du «Schoulbuet 2007» toutes les informations qui pourraient vous être utiles pour accompagner vos enfants durant l'année scolaire 2007/2008.

Avec les votes des listes 1 et 2 de l'enseignement préscolaire et primaire, le conseil communal a eu la chance de pouvoir nommer cette année 14 nouveaux enseignant(e)s breveté(e)s pour occuper tous les postes libres (11 nominations définitives au primaire et 3 provisoires au préscolaire), de façon à ce que toutes nos classes soient désormais occupées par du personnel breveté.

Il est superfétatoire de rappeler que l'enseignement et le bien-être de nos enfants sont la priorité absolue de notre politique et la préoccupation primordiale du conseil communal, un conseil qui a durant toutes ces années assumé ses responsabilités par des votes unanimes.

Mais j'aimerais également féliciter toutes les personnes, intervenant dans notre enseignement, de leur dévouement et de leur engagement pour et envers nos enfants. C'est avec une énergie exemplaire qu'ils organisent non seulement les cours mais bien d'autres initiatives avec nos enfants. Ne citons que les fêtes d'écoles, les excursions, les projets d'école, les projets de réaménagement des cours de récréation, les journées sportives avec entre autres le Marathon initié par le Ministère de l'Éducation, et bien d'autres. Et n'hésitez surtout pas à consulter le site très intéressant de «www.beetebuerger-schoulen.lu».

Après deux années de fonctionnement, il devient de plus en plus évident que l'installation du centre d'apprentissage en faveur d'élèves «en difficultés» était une très bonne idée et sa nécessité est de plus en plus confirmée. Cette initiative, accompagnée et cofinancée par le ministère, porte ses premiers fruits et sera évidamment prolongée.

Et pour arrondir l'offre pour les structures d'accueils, les élèves du préscolaire pourront également profiter de la cantine scolaire à partir de cet automne.

Comme l'année précédente je peux vous assurer que le collège échevinal et le conseil communal vont constamment oeuvrer pour optimiser l'enseignement de nos enfants et j'aimerais souhaiter à toutes et à tous une année scolaire 2007/2008 pleine de succès et de satisfaction.

Roby Biwer Bourgmestre

# SCHALAIRE

### INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉDUCATION PRÉCOCE, PRÉSCOLAIRE ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1.	Heures de classe	5
2.	Surveillance des élèves	7
3.	Ramassage scolaire	8
4.	Vacances et congés scolaires 2007/2008	9
5.	Cours d'enseignement religieux et d'éducation morale et sociale	10
6.	Éducation physique	11
7.	Sécurité à l'école	14
8.	Médecine scolaire	15
9.	Service de guidance de l'enfant	16
10.	Collaboration avec les parents	16
11.	Inspectorat	16
12.	Service scolaire	17
13.	L'appui ou l'assistance en classe	17
14.	Intégration d'enfants à besoins spécifiques	18
15.	Le team-teaching/ Les cycles	19
16.	Lies-a Schreifatelier	20
17.	Études surveillées	20
18.	Les structures d'accueil	21
19.	Activités extrascolaires	22
20.	"Eisen neie Schoulhaff"	24
21.	Bibliothèque scolaire	25
22.	Technologies de la communication et de l'information	25
23.	L'éducation précoce / préscolaire	26
24.	Cours de langue luxembourgeoise pour le préscolaire	27
LES	CLASSES ET LEURS TITULAIRES	
1		0.0

1.	Groupes précoces	28
2.	Classes préscolaires	29
3.	Classes primaires	30
4.	Centres d'apprentissage, cours d'appui et autres cours	31
	Horaire - Bus scolaire - pour les enfants de l'enseignement primaire	33
	Horaire - Bus scolaire - pour les enfants de l'éducation préscolaire	34

## SCLES HEURES DE CLASSE

### 1. LES HEURES DE CLASSE

### LES HEURES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les classes de l'enseignement primaire fonctionnent pour Bettembourg et Noertzange selon l'horaire suivant:

Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
07.50 - 08.45	07.50 - 08.40	07.50 - 08.45	07.50 - 08.40	07.50 - 08.45
08.45 - 09.40	08.40 - 09.30	08.45 - 09.40	08.40 - 09.30	08.45 - 09.40
09.55 - 10.50	09.30 - 10.20	09.55 - 10.50	09.30 - 10.20	09.55 - 10.50
10.50 - 11.45	10.35 - 11.25	10.50 - 11.45	10.35 - 11.25	10.50 - 11.45
	11.25 - 12.15		11.25 - 12.15	
13.45 - 14.40		13.45 - 14.40		13.45 - 14.40
14.50 - 15.45		14.50 - 15.45		14.50 - 15.45

### S LES HEURES DE CLASSE

Les récréations ont lieu à Bettembourg et à Noertzange:

- les lundis, mercredis et vendredis matin de 9.40 à 9.55 hrs
   l'après-midi de 14.40 à 14.50 hrs.
- les mardis et jeudis matin de 10.20 à 10.35 hrs

Les élèves de la 1 ère année d'études sont à congédier partiellement 2 fois par semaine avant la dernière unité de la matinée (2 heures de rattrapage par semaine). Les leçons devenues disponibles pendant ce temps sont consacrées à des cours de rattrapage destinés à différents groupes d'élèves de la classe.

Selon les besoins, l'enseignant pourra éventuellement faire bénéficier certains élèves 2 fois par semaine de ces cours de rattrapage ou bien congédier 2 fois par semaine les enfants n'ayant pas de problèmes.

Le rattrapage commencera le lundi 17 septembre 2007. Les enseignants donneront de plus amples renseignements quant à l'horaire du rattrapage.

### LES HEURES DE CLASSE DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Le temps de classe, les jours de congé et les vacances coïncident avec ceux des classes primaires, sauf le mardi et jeudi matin où les classes chôment à 11.20 hrs. Les classes préscolaires fonctionnent à Bettembourg et à Noertzange:

### Les lundis, mercredis et vendredis:

le matin de 07.50 - 11.45 l'après-midi de 13.45 - 15.45

### les mardis et jeudis:

le matin de 07.50 - 11.20

Le lundi 17 septembre 2007, il y a classe pendant toute la journée.

Pour l'année scolaire 2007/2008, les enfants de l'éducation préscolaire de Huncherange et Noertzange vont fréquenter le pavillon de l'école de Noertzange: Tél.: 52 17 53.

## S LES HEURES DE CLASSE

### REMARQUES POUR L'ÉDUCATION PRÉCOCE/PRÉSCOLAIRE

### Conditions d'admissions de non-résidents et demandes spéciales:

Concernant l'éducation précoce, la commune refuse les demandes de tout élève dont les parents ne résident pas dans la commune de Bettembourg.

Concernant l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, l'admission d'élèves provenant d'autres communes **peut être autorisée** sur base d'une demande motivée et **si les effectifs des classes le permettent.** Un minerval de 1 200 EUR par an et par élève, respectivement 400 EUR par élève et par trimestre scolaire commencé est dû (décision du conseil communal du 2 juin 2006).

La demande doit être renouvelée pour chaque année scolaire avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année en cours.

Dans le cas **où les effectifs le permettent,** un avis favorable **peut** être émis si un des critères suivants est rempli:

- si l'enfant fréquente une crèche/ foyer de jour officiel
- si l'enfant est déclaré à l'adresse des grands-parents
- si l'enfant est gardé par une gardienne munie d'un agrément officiel.

Toutes les autres demandes seront refusées, notamment celles des enfants qui sont gardés par des personnes privées.

Dans le cas où un enfant déménage au courant de l'année scolaire, l'enfant pourra terminer l'année scolaire en cours et un minerval est dû à partir du moment où le changement de résidence a été effectué. Une demande spéciale par écrit doit être adressée au collège des bourgmestre et échevins.

Les demandes spéciales des parents habitant la commune de Bettembourg et désirant faire un changement de secteur pour l'année scolaire à venir, doivent être dûment motivées et parvenir au service scolaire **avant le 1**er **avril** de l'année scolaire en cours.

### 2. SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

La surveillance des élèves des classes primaires et préscolaires et du centre d'apprentissage se fait à tour de rôle par des membres du personnel enseignant. La surveillance est assurée à l'intérieur du bâtiment scolaire et dans la cour de récréation:

- pendant les 10 minutes qui précèdent le commencement des cours (matin et après-midi)
- pendant les récréations
- pendant les 10 minutes qui suivent la fin des cours

Il y a lieu de prévoir des remplaçants en cas d'absence d'un surveillant.

A la fin des cours, les enseignants veillent à ce que tous les élèves quittent le bâtiment scolaire. Les enseignants figurant sur le plan de surveillance surveillent également les élèves à l'arrivée et au départ du bus scolaire.

Les enseignants veillent à ce que les élèves du préscolaire nécessitant un transport scolaire soient surveillés sur le chemin entre l'arrêt du bus et le bâtiment scolaire.

Il est interdit aux élèves d'allumer voire d'utiliser un téléphone portable dans l'enceinte de l'école y compris la cour de récréation, le centre sportif et le centre de natation, à partir de 10 minutes avant les cours jusqu'à dix minutes après les cours. Cette interdiction vaut également pour le transport scolaires.

Si toutefois un élève enfreint le règlement, les enseignants auront le droit de confisquer le portable qui sera rendu à la fin des cours. Dans ce cas, une lettre officielle de la part de la commune sera adressée aux parents respectivement au tuteur de l'enfant.

### SCOLAIRE RAMASSAGE SCOLAIRE

### 3. RAMASSAGE SCOLAIRE

Nous rappelons que, dans l'intérêt de leur propre sécurité et de celle des autres, tous les élèves doivent impérativement rester assis lors du transport scolaire!

Le transport des élèves d'Abweiler, Fennange, Huncherange et Noertzange se fait suivant un parcours déterminé.

S'il n'y a pas de rattrapage, les élèves de Fennange, Abweiler, Huncherange, Noertzange et «op Fankenacker» qui fréquentent la 1<sup>re</sup> année d'études, seront reconduits chez eux avant la dernière unité de classe du matin. Les jours et les groupes sont fixés à la rentrée scolaire.

Un transport supplémentaire fonctionne pour les enfants habitant la route de Luxembourg (sur le tronçon de rue entre la station Q8 et la maison no 231) ou les rues de Livange, Michel Rodange, Nic Rosenfeld et «op Fankenacker».

Un surveillant d'autobus accompagne les enfants lors des trajets journaliers du bus scolaire et il assure le bon déroulement du transport. Le surveillant veille à ce que les enfants restent assis pendant le trajet et il intervient auprès des enfants en cas de besoin.

L'administration communale se réserve le droit d'écarter temporairement les élèves dont le comportement est inadapté, les parents en seront informés par écrit.

Faisant suite aux problèmes de circulation nous rapportés au courant des années scolaires passées, nous faisons appel à la collaboration de tous les parents d'élèves afin de garantir la sécurité des enfants sur le chemin d'école ainsi que devant le bâtiment d'école même.

Le fait que des voitures soient stationnées à l'arrêt du bus situé devant l'école rend le passage du bus scolaire plus difficile, cause des fois même des retards du bus et diminue la visibilité des enfants traversant la rue.

Nous prions tous les parents d'élèves d'éviter au maximum d'amener leurs enfants en voiture privée à l'école.

Si toutefois des parents doivent, pour une raison ou une autre, amener leurs enfants en voiture à l'école, nous les prions de ne pas occuper l'arrêt du bus scolaire et de stationner leur voiture dans les zones de stationnement autorisées.

# SCHOOL DE LE CONGÉS SCOLAIRES

### 4. VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES 2007/2008

### **VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES**

Année scolaire 07/08

**Toussaint** 

Noël

Carnaval

**P**âques

1er mai (mardi)

Ascension

Pentecôte

Fête nationale

Vacances d'été

### DÉBUT

samedi, 15 septembre 2007 samedi, 27 octobre 2007

samedi, 22 décembre 2007

samedi, 2 février 2008 samedi, 22 mars 2008

Jour férié légal

jeudi, 1er mai 2008

samedi, 10 mai 2008

lundi, 23 juin 2008

mercredi, 16 juillet 2008

### FIN

mardi, 15 juillet 2008

dimanche, 4 novembre 2007

dimanche, 6 janvier 2008

dimanche, 10 février 2008

dimanche, 6 avril 2008

dimanche, 18 mai 2008

dimanche, 14 septembre 2008

### **REMARQUES:**

- Pour faciliter l'achat du matériel scolaire, chaque enseignant transmet ou envoie la liste du matériel à ses futurs élèves avant le début des vacances d'été.
- 2. Nous rappelons également qu'aucun enfant scolarisé n'a le droit de partir en vacances avant le début des vacances, ni de prolonger les vacances au-delà de la date de la rentrée.
- L'année scolaire commence le samedi, 15 septembre 2007. La rentrée des classes a lieu le lundi, 17 septembre 2007 (circulaire de MEN printemps 2007).

### FÊTES LOCALES ET CONGÉS EXTRAORDINAIRES

Réunion corps enseignant lundi, 22 octobre 2007

de 14.00-16.00

Fête de St.Nicolas jeudi, 06 décembre 2007

Classe de 3° année d'études **Jour férié, le lundi** 

après la fête de 1<sup>re</sup> communion

à Bettembourg le lundi, 14 avril 2008

à Noertzange le lundi, 21 avril 2008

Pèlerinage le mardi, 22 avril 2008

### ENSEIGNEMENT RELIGIEUX ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE

### 5. COURS D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX ET D'ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE

Les élèves de l'enseignement primaire fréquentent obligatoirement soit les cours d'enseignement religieux soit les cours d'éducation morale et sociale. Le nombre de ces leçons est de deux par semaine et par classe.

L'inscription au cours soit d'éducation morale et sociale soit d'instruction religieuse est obligatoire et ne pourra être modifiée au cours de l'année scolaire (Règlement grandducal du 3 août 1998).

Les enfants de la 2<sup>ième</sup> année préscolaire reçoivent une fiche d'inscription qui doit parvenir au service scolaire pour le délai fixé sur cette fiche.

Les parents dont les enfants fréquentent les classes primaire et qui désirent faire un transfert pour l'année scolaire à venir, sont priés de faire une demande écrite au service scolaire avant le **1**<sup>er</sup> **mai.** 

Toute demande qui nous parvient après ce délai ne pourra plus être prise en considération.

### **COURS D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX**

Suite à l'article 1° du règlement grand-ducal du 3 août 1998 fixant les modalités d'inscription au cours d'éducation morale et sociale et au cours d'instruction religieuse et morale ainsi que les modalités d'organisation des cours d'éducation morale et sociale à l'école primaire, **«un changement d'option de cours pendant une année scolaire en cours n'est pas possible».** 

Des cours de doctrine chrétienne sont offerts dans toutes les classes primaires.

### Personnel catéchiste:

Pascal Diedenhofen Karin Einsweiler-Niederkorn
Pia Mangen-Clemes Henriette Hermes-Scholtes
Silke Sybertz-Kames

### chargée de l'inspection de l'enseignement religieux dans la commune de Bettembourg:

Lidia Meyers-Giuliani 28, rue Basse - L-4415 Soleuvre - Tél.: 26 59 07 11

### COURS D'ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE

Ces cours sont destinés à offrir une alternative non confessionnelle à l'instruction religieuse et s'adressent aux parents qui veulent faire bénéficier leurs enfants d'un cours de morale neutre de toute religion.

À partir de l'année scolaire 2007/2008, le cours d'éducation morale et sociale sera enseigné dans chaque classe du primaire.

### **Personnel:**

Secteur Schoul am Duerf: Danièle Quintus
Secteur Reebouschoul: Annette Michels
Secteur Sonneschoul: Isabelle Calzi

## S ÉDUCATION PHYSIQUE

### 6. ÉDUCATION PHYSIQUE

Pendant l'année scolaire 2007/2008, les leçons d'éducation physique des classes de l'enseignement **primaire** se dérouleront soit sous la direction du titulaire de classe soit sous celle d'un moniteur d'éducation physique.

Les leçons d'éducation physique des classes de l'enseignement **préscolaire** sont assurées par le titulaire de classe.

Le plan prévoit pour l'année scolaire 2007/2008 à l'enseignement primaire:

ANNÉE D'ÉTUDES LEÇONS D'ÉDUCATION PHYSIQUE AU CSP, PAR SEMAINE		LEÇONS DE NATATION 1 SEMAINE SUR DEUX	TOTAL LEÇONS ÉD. PHYSIQUE ET NATATION
1 <sup>ère</sup> année	2	2 (1 semaine sur 2)	3
2° année	2	2 (1 semaine sur 2)	3
3° année	2	2 (1 semaine sur 2)	3
4° année	2	2 (1 semaine sur 2)	3
5° année	2 (1 semaine sur 2)	2 (1 semaine sur 2)	2
6° année	2 (1 semaine sur 2)	2 (1 semaine sur 2)	2

Rappelons que l'usage de chaussures de gymnastique avec semelles noires est interdit!

### NATATION

Les cours de natation sont offerts aux élèves du préscolaire et du primaire au centre de natation «An der Schwemm» à Bettembourg.

### S ÉDUCATION PHYSIQUE

### **SURVEILLANCE DES ÉLÈVES**

### 1. TRAJET DE L'ÉCOLE AU CENTRE SPORTIF ET AU CENTRE DE NATATION

Le transport des élèves de l'enseignement primaire de la «Reebouschoul» et de la «Sonneschoul» au centre sportif et à la piscine se fait en bus. Les élèves de la Schoul am Duerf font le trajet à pied.

La personne assurant le cours d'éducation physique (le titulaire de classe ou le moniteur/ la monitrice) surveille les élèves pendant le trajet (bâtiment scolaire - centre sportif) et dans les vestiaires.

Les enseignants assurent la surveillance de leurs élèves sur le chemin entre le bâtiment scolaire et l'arrêt (excepté au début et à la fin des cours du matin et de l'après-midi). Les enseignants de la Reebouschoul surveillent leurs élèves pendant la récréation jusqu'au départ du bus.

### 2. SURVEILLANCE DES ÉLÈVES NE PARTICIPANT PAS AUX COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Les enfants qui ne participent pas aux leçons de gymnastique restent sous la garde du chargé de cours de gymnastique.

Les élèves concernés doivent à chaque fois remettre une excuse écrite de la part de leurs parents aux titulaires respectivement aux moniteurs.

### 3. SURVEILLANCE DES ÉLÈVES PENDANT LES LEÇONS DE NATATION

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 mai 1989 la responsabilité de la direction et de l'organisation des leçons de natation est transférée aux instructeurs de natation.

## S EDUCATION PHYSIQUE

- La surveillance des élèves de la Reebouschoul et de la Sonneschoul sur le chemin vers la piscine et le chemin de retour, ainsi que la surveillance des élèves dans les vestiaires, sont assurées par le titulaire ou un moniteur.
- En principe, les élèves qui occasionnellement ne peuvent participer aux leçons de natation restent sous la garde de la personne chargée de la surveillance dans les vestiaires/douches.

### 4. REMARQUE

Les parents dont les enfants nécessitent une surveillance médicale spéciale (p.ex. en cas d'épilepsie), sont priés d'avertir le personnel responsable.

Un certificat médical peut être demandé aux élèves ne participant pas de façon régulière aux cours d'éducation physique ou de natation.

### PERSONNEL DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE

Josselin Annette Kapuscinsky Nicole Keyser Corinne Kurbel Malou

### **MAÎTRES-NAGEURS**

Beauchet Lionel
Guden Yves
Hermens Arnold
Winandy Christian
Huber Ivana
Riga Ramona
De Laurentis Nathalie (stagiaire)

## SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

### 7. SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

### 7.1. ÉDUCATION ROUTIÈRE

L'éducation routière à l'école comprend:

### • la formation théorique:

Elle doit être adaptée à l'âge des enfants et aux situations locales particulières. Une éducation routière élémentaire est effectuée à l'enseignement préscolaire (ensemble avec la police) et au degré inférieur de l'enseignement primaire.

### • des exercices pratiques:

La partie de l'éducation routière élémentaire doit s'effectuer sur le chemin de l'école. Outre l'entraînement intensif des enfants, elle doit comprendre la recherche du chemin le plus sûr et le mieux adapté aux données locales et aux besoins individuels. Au besoin les enseignants font appel à la collaboration des parents.

Dans la mesure du possible, les classes de 4°-6° années d'études participent aux cours du jardin de circulation organisé à Esch/Alzette par la Police Grand-Ducale en collaboration avec le service scolaire.

Une «Coupe Scolaire» est organisée dans les rues de la commune tous les 2 ans par le service scolaire en collaboration avec la Police Grand-Ducale et l'administration communale.

### 7.2. EXERCICES D'ÉVACUATION PAR BÂTIMENT SCOLAIRE

Au début de l'année scolaire toutes les classes doivent entreprendre quelques exercices d'évacuation selon les plans d'évacuation qui leur sont remis.

Un premier exercice d'évacuation doit avoir lieu pendant le 1<sup>er</sup> trimestre. Un autre exercice d'évacuation non annoncé a lieu au cours de l'année scolaire.

Ces différents exercices se dérouleront en concertation avec le corps des Sapeurs Pompiers et avec la Protection Civile.

## S MÉDECINE SCOLAIRE

L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale des écoliers.

Le volet social est assuré par Mme Bingen, assistante d'hygiène sociale. L'assistante d'hygiène sociale garde le lien avec l'inspectorat, le service scolaire, le personnel enseignant, la commission médico-psycho-pédagogique, le Service de Guidance de l'Enfance, ...

Un rendez-vous avec l'assistante sociale peut être demandé à l'adresse suivante:

### Centre médico-sociale

56, rue du Parc - L-3542 Dudelange Infirmière: Mme Maryse Dawir - Tél. 51 62 62 203 Assistante sociale: Mme Jeanne Bingen - Tél. 51 62 62 202

### Les locaux de la médecine scolaire se trouvent au centre Louis Ganser

11, rue Vieille - L-3284 Bettembourg - Tél.: 52 14 72

### 8. MÉDECINE SCOLAIRE

Depuis septembre 2001, la médecine scolaire est organisée par la ligue luxembourgeoise de prévention et d'actions médico-sociales, en collaboration avec la commune.

La médecine scolaire, réglementée par la loi du 2 décembre 1987, restera assurée comme dans le passé par une équipe médico-socio-scolaire, constituée par une infirmière, une assistante d'hygiène sociale et les médecins désignés par la commune.

Des examens médicaux assurés par le médecin scolaire ont lieu en 1<sup>ère</sup> année préscolaire ainsi qu'en 1<sup>ère</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année primaire. L'examen dentaire est fait par un médecin dentiste. Certains tests et mesures de dépistage sont pratiqués tous les ans et concernent tous les élèves:

- Prise de poids et de la taille
- Analyse sommaire des urines
- Examen sommaire de l'acuité visuelle
- · Gestion du carnet médico-scolaire
- Surveillance de la carte de vaccination

L'organisation des examens médicaux et la mise en pratique des mesures de dépistage sont à charge d'une infirmière. Si lors des examens des observations sont faites nécessitant un avis médical complémentaire, une lettre motivée sera envoyée aux parents avec une recommandation de consulter un médecin de leur confiance. L'écolier est renseigné chaque année sur la médecine scolaire par le biais d'un dépliant.

# SCILABORATION AVEC LES PARENTS

### 9. SERVICE DE GUIDANCE DE L'ENFANCE

Le service de guidance de l'enfance peut être consulté pour toute question ayant trait à l'instruction et l'éducation de l'enfant ainsi que pour des difficultés spécifiques du comportement, de la motricité et du langage.

La psychologue Mme Rosy Schlesser assure une permanence à l'ancienne mairie, à savoir:

### **Centre Al Gemeng**

28, route de Luxembourg - L-3253 Bettembourg Tél.: 52 14 68-501 ou 505

lundi 8.00-11.30 mardi 8.00-11.30

mercredi 8.00-11.30 et 14.00-16.00 jeudi 14.00-18.00

vendredi 8.00-11.30

### 10. COLLABORATION AVEC LES PARENTS

**10.1 Une réunion d'information** à l'intention des parents doit avoir lieu au début de l'année scolaire dans toutes les classes précoces/préscolaires et primaires. Une réunion supplémentaire sera organisée à l'attention des parents d'élèves qui ne comprennent pas le luxembourgeois. Ces réunions d'information ont obligatoirement lieu en dehors des heures de classe pour permettre aux parents d'y assister.

Une réunion d'information supplémentaire peut avoir lieu sur demande des parents.

**10.2 Une heure de consultation** des parents doit avoir lieu par quinzaine dans toutes les classes.

### 11. INSPECTORAT DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

La Commune de Bettembourg fait partie de l'arrondissement 10.

### L'inspectrice est Madame Francine VANOLST

101, rue Michel Hack L-3240 Bettembourg

Fax: 51 30 23 21

Tél.: 51 30 23 20 ou 23 69 93 24

(en principe les lundis, mercredis et jeudis matins

entre 7.00 et 7.30 heures).

## COURS D'APPUI ET D'ACCUEIL

### 12. SERVICE SCOLAIRE

Madame Rose LUDWIG-BOHLER, institutrice, est responsable du Service Scolaire pour l'année scolaire 2007/2008. Le bureau A002 se situe au r.-d.-ch. de la Commune.

Le bureau est ouvert au public le matin de 8.00h à 12.00h

### **INFORMATIONS:**

**Rose LUDWIG-BOHLER** 

tél 51 80 80 - 223 • Fax 51 80 80 - 623

Patricia GARCIA, secrétaire de la Commission Scolaire

tél 51 80 80 - 282

**Margot NEUMANN-REUTER** 

tél 51 80 80 - 323

### 13. COURS D'APPUI ET D'ACCUEIL

### L'APPUI OU L'ASSISTANCE EN CLASSE

L'appui en classe, c'est l'aide scolaire apportée aux enfants au sein même des classes normales des enseignements primaire et préscolaire. Les enfants bénéficiant de ces interventions profitent d'une aide appropriée, sans quitter leur classe d'attache.

Les interventions communes, négociées entre l'assistant en classe et le titulaire de la classe, devraient permettre à l'enfant de suivre, avec plus de chance de réussite, l'enseignement dispensé en classe.

Dans chaque bâtiment, des titulaires de cours d'appui prennent en charge certains enfants du degré inférieur afin de les aider dès leur entrée en première année d'études. Ce même appui est prévu pour les classes des degrés moyen et supérieur.

### INTÉGRATION D'ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

### 14. INTÉGRATION D'ENFANTS A BESOINS SPÉCIFIQUES

### 14.1. LES CLASSES D'INTÉGRATION

Les classes d'intégration dans l'éducation préscolaire et dans l'enseignement primaire regroupent à côté des élèves réguliers un ou plusieurs élèves à besoins spécifiques travaillant selon un plan éducatif individualisé pour un nombre déterminé de branches ou de leçons.

Ces classes dépendent des besoins annuellement constatés et arrêtés par la CMPP locale et fonctionnent sous sa guidance psychopédagogique ainsi qu'en étroite collaboration avec les responsables du SREA et de l'éducation différenciée.

Elles sont dirigées par un titulaire breveté, de préférence volontaire, qui est assisté pendant un nombre de leçons à déterminer par la CMPP locale par une personne du SREA ou un enseignant de la commune. L'assistance se fait en règle générale pendant le temps de classe régulier et dans la classe d'intégration. L'horaire des classes d'intégration doit comporter des plages horaires permettant l'intervention simultanée des deux enseignants. Tous les enfants à besoins éducatifs spéciaux intégrés dans une classe préscolaire ou primaire par le biais de la CMPP Nationale, restent dans leur classe d'attache tout en bénéficiant d'un appui intégré, flexible et individualisé et peuvent, le cas échéant, profiter du «centre d'apprentissage».

### 14.2. LE PROJET D'ÉCOLE CENTRE D'APPRENTISSAGE (LERNZENTRUM)

Beaucoup d'enfants présentent et des difficultés d'apprentissage et des problèmes comportementaux en classe.

La commune de Bettembourg a entamé en 2005/2006 un projet d'école avec entre autre les objectifs suivants:

- répondre aux besoins de l'enfant
- cohérence entre les différents centres d'apprentissage
- aide transparente (collègues, parents)
- intégration des enfants d'une classe d'accueil ou d'une classe d'attente
- prise en charge lors d'une crise (contrat, travail avec l'enfant et la famille)
- prévention au lieu de réaction
- favoriser le développement psychomoteur et langagier des enfants (centre d'apprentissage et classes préscolaires), travail en équipe .....

3 centres d'apprentissage fonctionnent pendant l'année scolaire 2007/2008: au bâtiment d'école «Reebouschoul», au bâtiment d'école «Schoul am Duerf» et au bâtiment d'école «Sonneschoul» à Noertzange.

7 enseignants et 5 éducatrices travaillent en équipe pour élaborer des plans individualisés et pour collaborer avec les ressources externes.

Une des 5 éducatrices assure le lien entre les différents centres d'apprentissage et s'occupe du développement psychomoteur et langagier à l'éducation préscolaire.

## SCHING ET

### 15. LE TEAM-TEACHING / LES CYCLES

Le team-teaching se caractérise par la prise en charge d'un groupe d'élèves (plusieurs classes) par une équipe d'enseignants: un nombre limité d'enseignants assure l'enseignement dans toutes les disciplines, les travaux d'organisation, de préparation et d'évaluation qui incombent, ainsi que la concertation avec les partenaires scolaires. Pour l'enseignement de certaines leçons dans les branches principales, les enseignants peuvent intervenir à deux afin de garantir la différenciation didactique indispensable.

Afin de pouvoir garantir une bonne évaluation, le teamteaching se base en principe sur le degré inférieur et/ou de préférence sur 1 unité pédagogique intégrale.

En 2007/2008 un tel projet d'enseignement collaboratif fonctionne à Noertzange en 4° année d'études, suite à l'effectif élevé du groupe et des besoins éducatifs de certains élèves.

Un enseignement en cycle fonctionnera au degré inférieur à Noertzange.

## ÉTUDES SURVEILLÉES

### 16. LIES- A SCHREIFATELIER

Un «Lies-a Schreifatelier» à l'attention d'élèves à problèmes dyslexiques fonctionne à Bettembourg au cours de l'année scolaire 2007/2008 à raison de 4 heures par semaine.

Ces cours sont offerts gratuitement aux enfants de la commune de Bettembourg par le SREA (service ré-éducatif ambulatoire) qui en assurera la tenue et la supervision.

Les parents doivent introduire une demande auprès du service de guidance ou au SREA.

La sélection des enfants est faite au moyen d'épreuves standardisées.

Les cours sont organisés soit le mardi soit le jeudi aprèsmidi, soit en petits groupes, soit en individuel dans une salle de la commune.

### 17. ÉTUDES SURVEILLÉES

Les études surveillées fonctionnent en collaboration avec le service scolaire, le titulaire de classe de l'enfant ainsi que le titulaire responsable du groupe en question.

Ce service est réservé aux enfants de la 2° à la 6° année d'études. Il fonctionne pendant l'année scolaire 2007/2008 tous les lundis et mercredis de 16.00-17.00 heures et ne peut en aucun cas être considéré comme un appui supplémentaire ou comme un accueil. Chaque groupe se composera d'un maximum de 10 élèves.

!!! L'inscription est définitive pour toute l'année scolaire. Les enfants sont sous la surveillance d'un titulaire des études surveillées de 15.45h à 16.00h. La présence des enfants est obligatoire jusqu'à la fin du cours à 17.00 heures !!!

**Remarque:** Aucun transport scolaire n'est prévu après les études surveillées.

## LES STRUCTURES D'ACCUEIL

### 18. LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Le service «Structures d'Accueil», créé par décision du conseil communal du 4 mai 2001, s'occupe de la prise en charge des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire à la restauration scolaire, et des enfants de l'enseignement primaire au foyer scolaire.

Ces services sont assurés par du personnel éducatif diplômé, assisté par des aides-éducatrices pendant la restauration scolaire.

Les familles, dont le revenu mensuel est en-dessous des plafonds fixés par le conseil communal, peuvent profiter d'un abattement de 50%.

### 18.1. RESTAURATION SCOLAIRE AU CENTRE SPORTIF (ÉD. PRÉSCOLAIRE ET ENS. PRIMAIRE)

Tous les élèves peuvent profiter de la restauration scolaire qui fonctionne cinq fois par semaine pendant la période scolaire:

- les lundis, mercredis et vendredis jusqu'à 13.45 heures
- les mardis et jeudis jusqu'à 14.00 heures.

Commencement de la restauration scolaire pour l'enseignement primaire: lundi le 17 septembre 2007.

Commencement de la restauration scolaire pour l'éducation préscolaire: mardi le 18 septembre 2007.

Les enfants des écoles 'Schoul am Duerf' et de la 'Spillschoul am Park' vont, accompagnés, à pied de l'école au Centre sportif. Un transport est organisé pour les enfants des écoles 'Reebouschoul', 'Pavillon Nic. Biever', 'Pavillon rue des Cheminots' et de l'école 'Sonneschoul'.

La participation financière des parents a été fixée par décision du conseil communal à 6 Euro par enfant/repas y compris la surveillance.

Pour inscrire un enfant à la restauration **fixe**, les parents doivent remplir une fiche d'inscription.

Pour inscrire un enfant à la restauration **occasionnelle**, les parents sont priés de téléphoner au numéro 526012-307 (répondeur) ou de faire un fax au numéro 526012-300 la veille ou le matin même avant 08.30 heures. Il est important de préciser le nom et le prénom de l'enfant, le bâtiment d'école et l'année scolaire, le titulaire de classe ainsi qu'un numéro de téléphone auquel un des parents peut être joint. Une facture sera établie mensuellement.

### **18.2. FOYER SCOLAIRE (ENS. PRIMAIRE)**

Les enfants inscrits au foyer scolaire passent leur journée au Centre Al Gemeng, 28 route de Luxembourg, à Bettembourg. Le foyer scolaire est ouvert du lundi au vendredi de 11.00 à 18.30 heures.

Les enfants de l'école 'Schoul am Duerf' vont, accompagnés, à pied de l'école au foyer scolaire. Un transport est organisé pour les enfants de l'école 'Reebouschoul'.

Les tarifs fixés par décision du conseil communal sont de 6 Euro par enfant/repas et de 2,5 Euro par enfant/heure d'accueil.

### 18.3. ACCUEIL PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Ce service fonctionne de lundi à vendredi de 07.30 à 18.30 heures au Centre Al Gemeng et s'adresse aux enfants inscrits à la restauration scolaire (éd. préscolaire et ens. primaire) ou au foyer scolaire.

Les tarifs fixés par décision du conseil communal sont:

matin sans repas:
6 Euro
matin avec repas:
11 Euro
après-midi sans repas:
6 Euro
après-midi avec repas:
11 Euro
toute la journée:
17 Euro

### Renseignements:

Mme Sandra Mauer - Tél.: 52 60 12-307

## ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

### 19. ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

### 19.1. LES ATELIERS DE CRÉATIVITÉ

Les ateliers de créativité sont organisés pour accueillir et accompagner les enfants des 4°, 5° et 6° années d'études pendant les après-midi libres. 2 groupes fonctionnent dans les bâtiments d'écoles dont 1 groupe au secteur «Schoul am Duerf» et un groupe au secteur «Reebouschoul».

La personne responsable pour l'année scolaire 2007/2008 est Marlis Schlussnuss aidée en sa tâche par Maria Schaal-da Cruz, Sonja Remakel et Netty Kieffer.

Une fiche d'inscription sera distribuée dans les classes au début de l'année scolaire.

La participation aux frais est de 12 euros par enfant et par année scolaire.

### 19.2. LES ACTIVITÉS DE VACANCES POUR ENFANTS

Les activités de vacances sont organisées pendant les vacances d'été, en principe les 2 dernières semaines du mois d'août (sauf jours de fêtes, p.ex. 15 août) et se déroulent aussi bien à Bettembourg et dans les environs (plein air) qu'à travers le pays (randonnée/excursion d'une journée). Les enfants de la 5° et 6° année scolaire partent une semaine en colonie (au Luxembourg ou à l'étranger).

Les activités ont lieu les après-midi, sous la surveillance de moniteurs/trices (du lundi au vendredi inclus de 14-18 hrs) sauf les jours d'excursions, et sont destinées aux enfants de la 1ère à la 6e année primaire.

Frais de participation pour les enfants de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année d' études:

14.08.-18.08.2007 25,00 EUR par semaine et par enfant 21.08.-25.08.2007 25,00 EUR par semaine et par enfant

## ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Frais de participation pour les enfants de la 5° et la 6° année d' études:

14.08.-18.08.2007 75,00 EUR pour la colonie et par enfant 21.08.-25.08.2007 25,00 EUR par semaine et par enfant

Comme les enfants de la 5° et 6° année partent en colonie pendant une semaine en pension complète, une participation est demandée (le prix se trouve ci- dessus).

Une facture sera envoyée aux parents ou au tuteur de **chaque** enfant après le retour de la colonie, donc vers le mois de septembre.

La fiche d'inscription comprenant une fiche médicale et une fiche d'autorisation est distribuée au mois de février/mars aux enfants par son instituteur/trice.

Les activités de vacances se terminent chaque année par une fête de clôture laquelle a lieu au Centre Sportif de Bettembourg.

Des informations supplémentaires peuvent être demandées à Mme Nicole Baulesch - tél.: 51 80 80 - 231 ou par e-mail: nicole.baulesch@bettembourg.lu

### 19.3. LES ACTIVITÉS DE LA LASEP

Pendant la durée de l'année scolaire, des activités sportives sont organisées les mardis et jeudis après-midi pour les enfants de la 1ère à la 6° année d'études.

Informations: Madame Annette Josselin Tél.: 51 83 64

### S COUR D'ÉCOLE L'ANDIECTE L'ANDIE

### 20. «EISEN NEIE SCHOULHAFF»

La cour de récréation est généralement considérée comme un lieu où les élèves peuvent se délasser, se divertir entre des périodes d'activités scolaires intenses. Toutefois, dans cet espace de liberté les enfants ne sont pas inactifs: ils continuent à développer leurs compétences physiques, sociales et intellectuelles, à condition de trouver, dans leur cour de récréation, un environnement propice.

Afin de mieux répondre aux besoins divers exprimés par les enfants, la cour de la «Schoul am Duerf» a été divisée en plusieurs zones (projet commencé en 2005/2006). A son achèvement total, elle comprendra:

- une aire pour certaines activités sportives
- une aire de créativité
- une aire de repos et de rencontre
- une zone verte.

La procédure suivie pour l'aménagement de la cour de récréation réunit, dans un même projet, les vues des responsables communaux, des enseignants et des enfants. Elle permet de responsabiliser les enfants en les associant à la planification et à l'exécution d'un projet qui les concerne au plus haut point. Finalement, elle présente aussi un avantage écologique: enlèvement d'une surface de béton et création d'une aire de verdure.

Un réaménagement des cours d'école des bâtiments «Reebouschoul», «Konschthaus», «Sonneschoul» est prévu pour l'année scolaire 2007/2008.

## SCHOOLERS, DUETS

### 21. BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Les livres disponibles dans les bibliothèques scolaires sont mis à la disposition des élèves dans leurs salles de classe en vue d'augmenter leur goût à la lecture.

### 22. TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION

La commune de Bettembourg continuera les mesures adéquates en vue de favoriser l'introduction des technologies de la communication et de l'information à l'école.

### L'introduction des cours d'informatique à l'école primaire a comme but:

- de promouvoir le travail en groupe dans une atmosphère de solidarité et
- de prévenir l'isolement d'enfants en difficultés scolaires
- de favoriser un enseignement ouvert et
- de faciliter plus tard l'intégration à la vie professionnelle.

Le site des différents bâtiments d'école peut être consulté sur internet **www.beetebuerger-schoulen.lu** 

## ÉDUCATION PRÉCOCE

tion précoce. Toutes les questions non prévues par ladite circulaire seront tranchées en fonction des spécificités locales.

L'inscription aux cours de l'éducation précoce est facultative et est réservée aux enfants ayant 3 ans accomplis avant le 1<sup>er</sup> septembre et dont les parents résident dans la commune de Bettembourg.

Il y aura 2 groupes pendant l'année scolaire 2007/2008, le maximum d'enfants par plage d'heure étant de 20 enfants et le minimum de 8 enfants. Les enfants sont répartis en 2 groupes, soit le groupe 1 avec une fréquentation de 3 fois par semaine (à savoir lundi, mercredi, vendredi matin), soit le groupe 2 avec une fréquentation de 5 fois par semaine (à savoir mardi et jeudi matin et lundi, mercredi et vendredi après-midi).

Les salles prévues pour l'éducation précoce sont pour les enfants du secteur «Reebouschoul» le Konschthaus, rue Marie-Thérèse et pour les enfants du secteur «Schoul am Duerf» (Bettembourg, Fennange, Abweiler) et «Sonneschoul» (Huncherange, Noertzange) la «Spillschoul am Park» près de l'église.

Chaque groupe est pris en charge par deux personnes dont une détentrice du diplôme d'institutrice de l'enseignement préscolaire et une détentrice du diplôme d'éducatrice.

### PRÉCOCE/PRÉSCOLAIRE

23. ÉDUCATION

### 23.1. LES OBJECTIFS

L'éducation précoce vise le développement global de l'enfant et plus particulièrement son développement langagier.

En vivant et en apprenant avec les autres, l'enfant aura accès aux apprentissages de base au moyen d'une pédagogie d'éveil qui stimule le développement de son langage ainsi que son développement affectif, moteur, intellectuel et social.

Pour les enfants étrangers, la familiarisation avec la langue luxembourgeoise constitue une des priorités de ces structures d'accueil.

L'accent sera mis sur une approche ludique de la langue dans des situations de communication réelles. Ainsi le précoce sera une institution de jeu surtout, de jeu éducatif et communicatif, d'entraînement langagier par la pratique (narration d'histoires, contes, chant, découverte commune de livres d'images).

### 23.2. LES MODALITÉS

Les dispositions afférentes de la circulaire ministérielle sont applicables dans la mesure du possible concernant l'éduca-

### 23.1. LES OBJECTIFS

Le temps de classe, les jours de congé et les vacances de l'éducation précoce coïncident avec ceux des classes préscolaires. Les groupes de l'éducation précoce fonctionnent aux horaires suivants:

### Le lundi, mercredi, vendredi:

Le matin de 07.50 - 11.45 heures L'après-midi de 13.45 - 15.45 heures

### Le mardi et le jeudi:

Le matin de 07.50 - 11.20 heures

### L'éducation précoce fonctionne:

- dès lundi 17 septembre 2007 le matin à partir de 7.50h pour le groupe 1
- dès lundi 17 septembre 2007 l'après-midi à partir de 13.45h pour le groupe 2

Pendant toute l'année les enfants peuvent arriver entre 7.50 et 8.50 hrs du matin.

## ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

### 23.4. SERVICE ACCUEIL

Un **service d'accueil** est garanti pour l'année scolaire 2007/2008

Les parents peuvent amener leurs enfants tous les matins à partir de 07.30 heures et peuvent venir les chercher jusqu'à 12.15 heures.

L'après-midi une surveillance est assurée par le titulaire à partir de 13.35h.

L'accueil fonctionne le lundi, mercredi et vendredi jusqu'à 16.30 heures.

Nous attirons l'attention sur le fait que l'éducation précoce ne peut en aucun cas être considérée comme un foyer ou une crèche et nous prions donc les parents de bien vouloir respecter scrupuleusement les horaires fixés.

Il n'y a ni transport scolaire, ni restauration scolaire pour les enfants de l'éducation précoce.

### 23.5. REMARQUES POUR LE PRÉSCOLAIRE

Les élèves de la 1ère année préscolaire peuvent arriver pendant toute l'année entre 7.50 et 8.50 hrs du matin.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'éducation préscolaire est obligatoire pour tout enfant âgé de 4 ans avant le 1<sup>er</sup> septembre 2007 et qu'en cas d'absence non motivée d'un enfant, l'administration communale entamera les procédures prévues.

### 24. COURS DE LANGUE LUXEMBOURGEOISE POUR LE PRÉSCOLAIRE

Des séances d'apprentissage systématique du luxembourgeois sont organisées dans les classes du préscolaire pour les enfants qui présentent des déficits langagiers.

Ces séances se font en petits groupes par du personnel d'assistance, de préférence les matins entre 8.00 et 10.00 heures. Les élèves de 2° année préscolaire bénéficient d'une certaine priorité.

Le cas échéant des enfants de 1<sup>ère</sup> année préscolaire pourront néanmoins être intégrés dans les groupes d'appui. L'inspecteur, en concertation avec les enseignants, statuera à ce sujet.

## SCLASSES ET TITULAIRES

### 1. GROUPES PRÉCOCES

BÂTIMENT	TITULAIRE	ÉDUCATRICE
Spillschoul am Park	Heirens-Wallers Claudine	Danielle Gillen
	Russo-Heinericy Sandy	
Konschthaus	Hut Sandy	Martine Loguercio-Bressler
		Carole Wissler-Pütz

### SCLASSES ET TITULAIRES

### 2. CLASSES PRÉSCOLAIRES

ÉCOLE SPILLSCHOUL AM PARK, PLACE DE L'ÉGLISE			
CLASSE	TITULAIRE		
classe 1	Becker Sonja / Scholten Claudine		
classe 2	Graf-Ludwig Dany		
classe 3	Lies Caroline		
classe 4	Antony Christiane		
classe 5	Leiner Annick		

ÉCOLE REEBOUSCHOUL, RUE MARIE-THÉRÈSE			
CLASSE	TITULAIRE		
classe 1	Mezzapesa Franca		
classe 2	Muller Janou		
classe 3	Wozniak Valérie		
classe 4	Wciorka Brigitte		
Pavillon préscol. rue Nic Biever	Eiden-Serres Nicole		
Pavillon préscol. r. des cheminots	Picard-Engeldinger Simone		

ÉCOLE SONNESCHOUL À NOERTZANGE			
CLASSE	TITULAIRE		
Classe 1	Haupert Manon		
Classe 2	Stoos Françoise		

### S CLASSES ET TITULAIRES

### 3. CLASSES PRIMAIRES

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE «SCHOUL AM DUERF», PRÈS DE L'ÉGLISE				
CLASSE	TITULAIRE			
1 <sup>ère</sup> année	Thill Sandy			
1 <sup>ère</sup> année	Reding Claudine			
1 <sup>ère</sup> année	Bartz Monique			
2° année	Kayl Marie-Anne			
2° année	Thill Estelle			
2° année	Welfring Christiane/Zimmer Annemarie			
3° année	Wewer Gaby			
3° année	Loos Martine/Spoden Muriel			
3° année	Steichen Michelle			
4° année	Rasqué Nadine			
4° année	Backes Martine			
4° année	Asselborn Carole			
5° année	Paler Mady			
5° année	Fürpass Magali			
5° année	Garlinskas Marcelline			
6° année	Weis Tom			
6° année	Vogel Monic			
6° année	Thoma Guy			

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE  «REEBOUSCHOUL» RUE MARIE-THÉRÈSE					
CLASSE	TITULAIRE				
1 <sup>ère</sup> année	Waldbillig Sylvain				
1 <sup>ère</sup> année	Casciola Ilva				
1 <sup>ère</sup> année	Michels Corinne				
2° année	Heinen Marc				
2° année	Stoos Gaby				
2º année	Belleville Mike				
3° année	Lambert Nathalie				
3° année	Molitor Laurence				
3° année	Bingen Cliff				
4° année	Kunsch Benoît				
4° année	Sliepen Georgette/Weber Chantal				
4° année	Seyler Astrid				
5° année	Schroeder Paul				
5° année	Biver Isabelle				
5° année	Franzen Denise				
6° année	Reuland Sandy				
6° année	Weibel Sacha				
6° année	Kloos Philippe				

## S CLASSES ET TITULAIRES

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE «SONNESCHOUL» À NOERTZANGE				
CLASSE	TITULAIRE			
1 <sup>ère</sup> année	Garofalo Véronique			
2° année	Muller Carlo			
3° année	Oth Nadine			
4e année	Bartringer Romain/Frisch Sandra			
5° année	Fischer Jean-Paul			
6° année	Folscheid Jeff			

## SCLASSES ET TITULAIRES

### 4. CENTRES D'APPRENTISSAGE, COURS D'APPUI ET AUTRES COURS

### 1. Centres d'apprentissage

Schoul am Duerf: Steinmetz Josée, Hoesdorff Tanja, Ennen Michèle

éducatrices: Gieres Nathalie, Frantzen Liliane

Reebouschoul: Infalt Claudine, Marx Diane, Fuentes Adela,

Lux Romy

éducatrice: Nothum Josiane

Sonneschoul Stefanutti Diane

éducatrices: Juncker Stéphanie, Schweich Joanne

### 2. Cours d'appui

Schoul am Duerf: Weyrich Viviane, Waringo Manon, Kass Danièle

Reebouschoul: Woll Josiane, Hansen Christiane,

Larosch Béa, Milivojevic Vanja

Sonneschoul: Waringo Claude

### 3. Surnuméraires

Surnuméraires Schoul am Duerf: Quintus Danièle, Nicola Patrice Surnuméraires Reebouschoul: Michels Annette, Calzi Isabelle

Surnuméraire Sonneschoul: Calzi Isabelle

### 4. Remplaçants permanents

Heiderscheid Chantal, Lehnert Colette, Jaeger Liette,

Graas Toiny (remplaçante à mi-temps)

### 5. Enseignement luxembourgeois au préscolaire

Spillschoul am Park: Thill Daphné
Reebouschoul: Weydert Véronique
Sonneschoul: Thill Daphné

### 6. Surnuméraires au préscolaire

Surnuméraires: Thill Daphné, Weydert Véronique Appui au préscolaire: Thill Daphné, Weydert Véronique,

Pütz Fabienne, Bressler Martine

## SCHANSPORT SCOLAIRE

### HORAIRE ET ARRÊTS DU BUS SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2007/2008 POUR LES ENFANTS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

### 1. BUS POUR LES ENFANTS DE HUNCHERANGE ET DE NOERTZANGE

	LUNDIS - MERCREDIS - VENDREDIS				MARDIS - JEUDIS	
Huncherange / rte d'Esch - 4	07.30	11.56	13.25	15.56	07.30	12.26
Huncherange / Carrefour H/N	07.31		13.26		07.31	12.24
Huncherange / rue de Résistance	07.33	11.53	13.28	15.53	07.33	12.23
Huncherange / rue de l'Église	07.35	11.50	13.30	15.50	07.35	12.20
Noertzange / rue Principale	07.38	11.48	13.33	15.48	07.38	12.18
Noertzange / École	07.40	11.45	13.36	15.45	07.40	12.15

### 2. BUS POUR LES ENFANTS DE FENNANGE, MONTÉE D'ABWEILER ET ABWEILER

	LUNDIS - MERCREDIS - VENDREDIS				MARDIS - JEUDIS		
Montée d'Abweiler	07.30	11.59	13.20	15.59	07.30	12.29	
Abweiler	07.33	11.56	13.23	15.56	07.33	12.26	
Fennange / rte d'Esch - 63	07.37	11.53	13.27	15.53	07.37	12.23	
Fennange / rue des Alouettes	07.38		13.28		07.38		
Fennange / rte d'Esch (Wagner J.)	07.40	11.50	13.30	15.50	07.40	12.20	
Bettembourg / Église	07.45	11.45	13.35	15.50	07.45	12.15	

### 3. BUS POUR LES ENFANTS DU LOTISSEMENT OP FANKENACKER, RTE DE LIVANGE, RUE M. RODANGE, RUE N. ROSENFELD, ET DE LA RTE DE LUXEMBOURG (A PARTIR DU NUMERO 150)

	LUNDIS - MERCREDIS - VENDREDIS				MARDIS - JEUDIS		
Route de Livange	07.35	11.50	13.25	15.50	07.35	12.20	
Station Q8	07.36	11.51	13.26	15.51	07.36	12.20	
Op Fankenacker	07.40	11.56	13.30	15.56	07.40	12.25	
École / Place de l'Église	07.45	11.45 D	13.35	15.50	07.45	12.15 D	

A = arrivée D = départ

### SCOLAIRE TRANSPORT SCOLAIRE

### HORAIRE ET ARRÊTS DU BUS SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2007/2008 POUR LES ENFANTS DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

### 1. BUS POUR LES ENFANTS DE HUNCHERANGE ET DE NOERTZANGE

	LUNDIS - MERCREDIS - VENDREDIS				MARDIS - JEUDIS		
Huncherange / rte d'Esch - 4	07.30	11.56	13.25	15.56	07.30	11.30	
Huncherange / Carrefour H/N	07.31		13.26		07.31		
Huncherange / rue de Résistance	07.33	11.53	13.28	15.53	07.33	11.27	
Huncherange / rue de l'Église	07.35	11.50	13.30	15.50	07.35	11.25	
Noertzange / rue Principale	07.38	11.48	13.33	15.48	07.38	11.22	
Noertzange / École	07.40	11.45	13.36	15.45	07.40	11.20	

### 2. BUS POUR LES ENFANTS DE FENNANGE, MONTÉE D'ABWEILER ET ABWEILER

	LUNDIS - MERCREDIS - VENDREDIS				MARDIS - JEUDIS		
Montée d'Abweiler	07.30	12.04	13.22	16.01	07.30	11.45	
Abweiler	07.33	12.01	13.25	15.58	07.33	11.42	
Fennange / rte d'Esch - 63	07.37	11.58	13.29	15.55	07.37	11.39	
Fennange / rue des Alouettes	07.38		13.30		07.38		
Fennange / rte d'Ésch (Wagner J.)	07.40	11.55	13.32	15.53	07.40	11.36	
Bettembourg / Église	07.45	11.50	13.37	15.50	07.45		
Op Fankenacker						11.30	
Route de Livrange - Station Q8						11.25	

### 3. BUS POUR LES ENFANTS DU LOTISSEMENT OP FANKENACKER, RTE DE LIVANGE, RUE M. RODANGE, RUE N. ROSENFELD, ET RTE DE LUXEMBOURG (À PARTIR DU NUMÉRO 150)

	LUNDIS - MERCREDIS - VENDREDIS			MARDIS - JEUDIS		
Route de Livange	07.35	11.55	13.25	15.55	07.35	11.25
Station Q8	07.36	11.56	13.26	15.56	07.36	11.26
Op Fankenacker	07.40	12.00	13.30	16.00	07.40	11.30
École / Place de l'Église	07.45	11.48	13.35	15.50		
Montée d'Abweiler						11.45
Abweiler						11.42
Fennange / rte d'Esch - 63						11.39
Fennange / rte d'Esch (Wagner J.)						11.36



### adresses et numéros de téléphone

BÂTIMENTS SCOLAIRES		INSPECTORAT	
Schoul am Duerf (École pl. de l'Église) 26 51 2	6 21 /22 /23	Mme Vanolst Francine	51 30 23-20
15, rue de l'École		en principe les lundis, mercredis et jeudis matins entre 7.00 et 7.30 heures	23 69 93 24
L-3233 Bettembourg		mains enine 7.00 et 7.00 heures	20 07 70 24
Spillschoul am Park (Précoce/école préscolaire)	26 52 97-1	SERVICE SCOLAIRE	
15, rue Vieille		LUDWIG- BOHLER Rose (le matin)	51 80 80-223
L-3284 Bettembourg		Institutrice détachée	
		GARCIA-VOLUNTARIO Patricia	51 80 80-282
Reebouschoul (École rue Marie-Thérèse)	51 85 64-1	secrétaire commission scolaire	
43, rue Marie-Thérèse		NEUMANN-REUTER Margot	51 80 80-323
L-3257 Bettembourg			
		CENTRE AN DER ALER GEM	ENG
Pavillon préscolaire (Rue des Cheminots)	51 54 26	Secrétariat	52 60 12-302
25A, rue cheminots		Secretarial	32 00 12-302
L-3218 Bettembourg		SERVICE STRUCTURES D'ACC	CUEIL
		(Combre Al Company 1er through	
Pavillon préscolaire (Rue Nic. Biever)	51 54 40	(Centre Al Gemeng 1° étage) MAUER Sandra	52 60 12-307
17A, rue Nic. Biever		SCHU-THILL Marie-Jeanne	51 80 80-275
L-3210 Bettembourg			
,		SERVICE DE GUIDANCE DE L'EN	NFANCE
Sonneschoul (École de Noertzange)	51 40 03	SCHLESSER Rosy	52 14 68-501
45, rue de l'École		C ST NEEDS ELVINOS	32 11 33 331
L-3385 Noertzange			
		SERVICE DE LOGOPEDIE	
Pavillon École de Noertzange		Permanence	52 14 68
(classes préscolaires)	52 17 53	Torridationed	32 14 00
		MÉDECINE SCOLAIRE	
Konschthaus (Éducation précoce)	52 30 54	10.00	
39, rue Marie-Thérèse		consultation pour nourrissons  Centre Louis Ganser - 9, rue Vieille - Bettembou	ra
L-3257 Bettembourg		Téléphone	52 14 72